

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 03-3344 / 102049
Irvak & LGT AG, 1096 Cully
nettoyage industriel de ventilation pour les restaurants, hôtels, hôpitaux et autres
entreprises établis sur tout le territoire suisse
besoins spéciaux de consommation
10 A
12.01.2004–13.01.2007 (Modification)
- 03-3345 / 109383
NagraCard S.A., 1033 Cheseaux-Lausanne
personnalisation de cartes à puces
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 A
24.08.2003–28.08.2004 (Nouveau permis)
- 03-3348 / 100350
Filtrona Suisse SA, 1023 Crissier
fabrication des filtres de cigarettes / RC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
20 A
19.10.2003–21.10.2006 (Renouvellement/modification)
- 03-3357 / 109384
Consortium Tunnel Tridel Frutiger SA, 1073 Savigny
exécution du tunnel de Tridel à Lausanne
travaux urgents
34 A
05.01.2004–31.12.2005 (Nouveau permis)
- 03-3378 / 102103
Prodega AG, 1023 Crissier
Produits frais départements
besoins spéciaux de consommation
6 A
01.01.2004–01.01.2007 (Nouveau permis)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 03-3396 / 109401
Prodega AG, 1762 Givisiez
Produits frais départements
besoins spéciaux de consommation
6 A
01.01.2004–01.01.2007 (Nouveau permis)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

- 03-3397 / 109402
Prodega AG, 2072 St-Blaise
Produits frais départements
besoins spéciaux de consommation
6 A
01.01.2004–01.01.2007 (Nouveau permis)
Dérogation basée sur l’art. 28 LTr

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 03-3358 / 100142
Mapei Suisse SA, 1642 Sorens
tours de séchage de poudre d’acétate de polyvinyle
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 A
09.11.2003–11.11.2006 (Renouvellement/modification)
- 03-3369 / 102107
Losinger Construction SA, 1242 Satigny
interventions urgentes dans les zones exploitables de l’aéroport de Genève/Cointrin par Losinger - Jacquet - Orllati SA
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
9 A
21.09.2003–01.01.2005 (Nouveau permis)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l’octroi d’un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d’Etat à l’économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 03-3059 / 100878
Centre d’Impression des Ronquoz C.I.R. SA, 1950 Sion
metteurs en pages – plaques – rotative – expédition
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques
26 A
31.08.2003–02.09.2006 (Renouvellement/modification)
- 03-3069 / 100784
Orgamol SA, 1902 Evionnaz
usines Nord et Sud : fabrication de produits pharmaceutiques de base
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques
114 A
20.07.2003–05.06.2004 (Modification)
- 03-3116 / 102143
Coop Bâle, Région Suisse Romande Coop Neuchâtel – Jura, 2301 La Chaux-de-Fonds
centrale de distribution de produits frais : produits frais (convenience et viande) – fruits et légumes – quai de chargement
besoins spéciaux de consommation
20 A
21.09.2003–30.06.2006 (Nouveau permis)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l’art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l’économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d’Etat à l’économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

11 novembre 2003

Secrétariat d’Etat à l’économie:
Direction du travail